

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2017

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux, la secrétaire.

Jean-Claude BULLE est nommé secrétaire de séance.

Absents excusés : Jean-Lou TERREAUX (pouvoir à Samuel PERRIN), Dominique PERRIER (pouvoir à Jocelyne WOILLARD), Christine PUGIN (pouvoir à Jean-Marie ROUSSEL), Jean-Luc BORNE (pouvoir à Jean-Louis VIENNET) et Julien BILLOD-LAILLET.

Ajout du point suivant à l'ordre du jour : **Forêt : destination des coupes de bois 2017 et affouage 2017/2018.**

I – Approbation du compte-rendu du dernier conseil : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers

1) Permis de construire

Gaec de la Lanterne	La Lanterne	Extension du bâtiment agricole	Favorable
SCI Portes du Haut-Doubs	4 rue de Plainechaux	Extension bâtiment	Favorable
PETON Eric	5 rue des Lilas	Abri ouvert pour stationnement véhicules	En cours traitement

2) Déclarations préalables

BOURDENET Sébastien	6 rue de Vevant	Panneaux solaires	Favorable
DE CARVALHO Nathalie	11 Grande Rue	Extension + ouverture d'une fenêtre	En cours traitement

B- Retours dossiers

1) Certificat d'urbanisme

SDH	46 rue Elisée Cusenier	Construction bâtiment ESAT	Accordé
-----	------------------------	----------------------------	----------------

2) Déclarations préalables

FOLTETE Jean-Luc	rue des Oiseaux	Division de parcelles	Accordé
FOLTETE Jean-Luc	rue des Oiseaux	Division de parcelles	Accordé

3) Permis de construire

BECQ Maxime	3 rue des Tilles	Maison d'habitation	Accordé
HOUSER Florian	5 rue des Tilles	Maison d'habitation	Accordé
CRANTZ Jérôme	7 route de Baume	Maison d'habitation	Accordé
CHOPARD Jérôme	9 route de Baume	Maison d'habitation	Accordé
CUSENIER Laurent	rue Trémolières	Rénovation et extension maison	Accordé

C- Courriers divers

JEANGIRARD Charles	23 rue Cusenier	Réfection du toit à l'identique
ECARNOT David	2 place de la Mairie	Réfection du toit à l'identique

D- Vente de terrain d'aisance à Monsieur JEANGIRARD Charles

Il est proposé de céder une parcelle d'environ 345 m² au prix de 50 €/m² à M. JEANGIRARD Charles.

Le Conseil municipal accepte par 28 voix « pour » et 1 voix « contre » (Jean-Claude BULLE). Monsieur BULLE estime qu'une différenciation de prix devrait être faite entre la partie de la parcelle affectée à l'exploitation et la partie affectée au terrain d'aisance. Le Maire fait remarquer qu'en l'absence d'un projet lié à l'activité professionnelle, ce terrain reste un terrain d'aisance.

Frais de bornage partagés entre les 2 parties et frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

III – Démission conseiller municipal

Démission de Maryse MULLER.

Notifié par courrier, pour raisons personnelles.

IV – Assainissement

A- Taxe d'assainissement

La redevance d'assainissement est différente selon les territoires de la commune nouvelle d'Etalans :

- 50 € de part fixe et 0.70 €/m³ pour Etalans
- 80 € de part fixe et 1.65 €/m³ pour Charbonnières les Sapins
- Exonérée pour Verrières du Grosbois (absence de réseau collectif)

Suite à la proposition de la commission « assainissement » pour harmonisation et financement de la nouvelle station d'épuration, la redevance suivante est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal :

- 75 € de part fixe et 1 €/m³

B- Participation assainissement collectif (PAC)

La PAC est différente selon les territoires de la commune nouvelle d'Etalans :

- 1 600 € pour Etalans
- 1 200 € pour Charbonnières les Sapins
- Exonérée pour Verrières du Grosbois (absence de réseau collectif)

Suite à la proposition de la commission « assainissement » pour harmonisation la redevance suivante est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal :

- 1 600 € pour tout branchement au réseau d'assainissement collectif,
- Si création de logements avec branchement complémentaire : 50% de la base soit 800 € par logement complémentaire neuf ou dans bâtiment existant.

V – Autorisation de signature convention bibliothèque

Nouvelle convention de partenariat entre le Département du Doubs et la commune, d'une durée de 6 ans :

La convention présente :

- Les engagements du Département (aides financières, techniques, assurer la formation, prêt de documents, soutien aux projets
- Les engagements de la commune (conformité des locaux, modalités de gestion ...).

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

VI – Tarifs salle des fêtes de Charbonnières les Sapins

Suite à la proposition de la commission « Vie locale et associative », de nouveaux tarifs de la salle des fêtes (chauffage compris) de Charbonnières les Sapins sont soumis au vote :

- 100 € pour les habitants d'Etalans
- 170 € pour les personnes extérieures
- Gratuit pour les associations d'Etalans

Les charges de chauffage et d'électricité sont comprises dans le coût de la location. Un relevé des compteurs sera régulièrement effectué pour réajustement éventuel l'année suivante.

Les arrhes d'un montant de 300 € seront demandées à la réservation et ne seront pas restituées en cas de désistement et/ou de dégradation.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs de la salle des fêtes de Charbonnières les Sapins.

VII – Avancement de grade employé communal

Pour Séverine MANZONI, il est proposé un avancement de grade, de rédacteur à rédacteur principal de 2^{ème} classe ; soit un passage de l'indice majoré de 394 à 398 (valeur du point : 4.6581 €) équivalent à 1863 € bruts mensuels.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

VIII – Convention suivi agronomique des boues de la station d'épuration

Le Maire présente les conventions de prestations valables pour les années 2017 à 2019 inclus, dans laquelle la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, assure le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration d'Etalans et des deux stations de Charbonnières les Sapins.

Les coûts sont de : 4 352.64 € soit + 1% par rapport à 2016 (Etalans), 2 333.04 € et 622.80 € (2 stations Charbonnières les Sapins).

Le Maire décide de négocier avec la Chambre d'Agriculture afin d'abaisser la facture de Charbonnières les Sapins.

A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer les conventions de suivi agronomique des boues des 3 stations d'épuration, après négociation.

IX – Annulation de la dénomination « rue de la Riotte » à Verrières du Grosbois

Par délibération en date du 7 décembre 2016, le Conseil municipal de Verrières du Grosbois a modifié la « rue Trémolières » en « rue de la Riotte », justifiant la décision au motif que « la rue Trémolières pose problème à certains habitants ».

Monsieur TREMOLIERES Louis domicilié à Frières-Faillouël (Aisne) s'en est indigné.

Le changement de dénomination de rue n'ayant pas été porté à l'ordre du jour et n'ayant pas de justification objective réellement fondée, le Maire propose d'annuler la délibération du 7 décembre 2016 et conserver la rue Trémolières.

Le Conseil municipal accepte par 26 voix « pour », 1 voix « contre » (Christine BILLOD-LAILLET) et 2 abstentions (Denis PUGIN et Benoît CATTET).

X – Aménagement sentier accès parcours santé

Un sentier pédestre identifié sur les plans du cadastre permet un accès sécurisé depuis la rue du Moulin vers le parcours santé.

Il est proposé de consulter le CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) pour un devis relatif aux aménagements de base pour mise en service du sentier. Le Conseil municipal autorise le maire à démarcher le CDEI.

XI – Compte-rendu des commissions

✓ Commission « Travaux » :

o Visite des bâtiments communaux de Charbonnières les Sapins : salle des fêtes, l'ancienne mairie, l'ancienne école, les logements communaux, l'Eglise.

En 2017 des travaux de remise aux normes de l'installation électrique ont été programmés ainsi que la rénovation de l'un des 2 appartements (RdC) de l'ancienne fromagerie: installation de nouvelles fenêtres et d'une chaudière gaz.

En 2018 des travaux sont à prévoir dans la salle des fêtes (accès PMR). Une réflexion est en cours concernant l'agrandissement de la cuisine et la rénovation du chauffage. Concernant l'école des choix seront à faire également: aménagement en appartement ou pour d'autres usages (Benoît CATTET fait remarquer qu'il n'existe plus aucun service sur le territoire de Charbonnières les Sapins).

o A la demande de la commission travaux une évaluation de l'enfouissement des réseaux secs a été demandé au SYDED concernant le haut de la rue Cusenier où des travaux de rénovation de la conduite d'eau vont être entrepris prochainement par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. Il s'agit là d'une opportunité qui devrait permettre de bénéficier d'une moins-value et d'éviter d'avoir à recréuser, une fois les aménagements de voirie prévus réalisés. Le montant des travaux à prévoir (sans la moins-value attendue) est de 240 000€HT subventionné à 45%. Une demande sera faite auprès des services compétents pour savoir s'il est possible d'anticiper dès à présent le déploiement de la fibre optique dont l'arrivée est prévue dans notre commune en 2020 en installant une gaine supplémentaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour prévoir la réalisation de ces travaux.

- Avenant espace socio-culturel : Plafond Laffond : - 2 802.32 € TTC.

XII – Présentation du projet d'extension et d'aménagement du groupe scolaire

Ce projet a déjà été présenté et a été approuvé par le conseil municipal de la précédente municipalité d'Etalans. Une nouvelle présentation en est faite au nouveau conseil municipal.

L'adjoint aux travaux en rappelle **les objectifs**:

- Augmenter la capacité d'accueil à 10 classes (6 primaires et 4 maternelles) avec réaménagement des espaces ;
- Optimiser le fonctionnement de l'établissement : flux extérieurs, circulations intérieures, dimension et positionnement des locaux, configuration intérieure ...
- Améliorer les performances énergétiques du bâtiment ;
- Mettre aux normes le site : accessibilité handicapés, sécurité incendie, normes électriques.

Le budget prévisionnel des travaux prévus s'élève à 1 230 000 HT sans le périscolaire qui ne pourra être réalisé dans l'immédiat compte tenu du coût supplémentaire que cela représente (462 000 €) difficilement finançable vu les nombreux projets en cours de réalisation et le plafonnement du montant de la DETR.

Benoît CATTET regrette que les travaux de création d'un bâtiment périscolaire ne soient pas engagés dès à présent. David BESANCON fait remarquer que les locaux de l'espace Douge accueillent un nombre croissant d'enfants lors des moments périscolaires et se demande s'ils sont conformes aux règles sanitaires et de sécurité.

Marc Faivre se demande si nous pourrions bénéficier ultérieurement du même niveau de subvention promis par le Sous-Préfet dans le cadre de la commune nouvelle.

Le Maire, Jean-Marie ROUSSEL explique que ses travaux ont été divisés en phases et que le périscolaire a bien été prévu mais sera réalisé ultérieurement dès que nos finances nous le permettront. Il fait remarquer également que le périscolaire même s'il n'est pas réalisé dans l'immédiat pourra bénéficier des subventions de l'Etat et du département mais aussi de la CAF.

XIII – Prise en compte des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget

Suite au passage en commune nouvelle, il n'existe pas de budget de référence en Trésorerie.

Dans l'attente du vote du budget de fonctionnement, il est nécessaire d'autoriser la Trésorerie à régler les factures et honorer les emprunts.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

XIII – Destination des coupes de bois 2017 et affouage 2017/2018

Superficie de la forêt communale : 403 ha

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation ;
- Refuse d'appliquer un escompte pour paiement comptant lors des ventes aux marchands de bois ;
- Désigne les représentants pour l'affouage : Christophe BEURTHETER, Alain PESEUX et Marc FAIVRE.

XIV – Questions diverses

➤ Désignation représentant CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Commission d'évaluation des charges transférées des communes vers la Communauté de Communes faisant suite à la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

1 titulaire : Jean-Marie ROUSSEL

1 suppléant : Paul RUCHET

➤ Emploi d'été : Tomy POURCELOT, employé pendant 3 années durant l'été, n'est plus disponible.

La commune recherche donc un employé titulaire du permis poids lourds, pour les mois de juin à septembre 2017 et qui sera chargé d'effectuer les travaux d'espaces verts.

➤ Demande de mise en disponibilité d'Anne CHAUVIN, ATSEM, pour une durée de 15 mois.

La commune recherche donc une ATSEM à partir du 1^{er} mai 2017 pour 29h45 mensuels.

➤ Recensement Charbonnières les Sapins : 187 habitants.

Les réponses via internet représentent 45 % des retours.

➤ La commission « Information-Communication » a repris en charge les projets de panneau et de dépliants, en partenariat avec l'association des Artisans-Commerçants du village. Les projets sont en cours de remaniement et la commission espère présenter un travail finalisé au 1^{er} semestre 2018.

➤ Sylvaine DEMOUGE, secrétaire de mairie de Charbonnières les Sapins a fait valoir ses droits à la retraite. Elle ne sera donc plus salariée de la commune mais pourrait proposer ses services en tant qu'auto-entrepreneur. Une discussion sera engagée entre la commune et Mme Demouge.

➤ Inauguration de l'espace socio-culturel : samedi 4 mars à 11h00.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : jeudi 6 avril à 20h30.

➤ Levée de séance : 23h30.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Jean-Claude BULLE